

Conseil Municipal du 23 février 2009

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Aim, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru,

Absent excusé : M. Merouze procuration M. Gros

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Affermage assainissement

Dans le cadre de la procédure de délégation de la gestion du service public d'assainissement par affermage, le conseil Municipal après avoir entendu lecture du rapport du Maire **décide** à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la Compagnie Fermière de Services Publics sur la base des éléments susvisés.
- D'approuver le contrat d'affermage proposé par la Compagnie Fermière de Services Publics ainsi que chacune de ses annexes (Règlement du service, bordereaux des prix pour travaux neufs et branchements)
- D'autorise le Maire à signer le contrat à intervenir entre la Commune de Soultré et la Compagnie Fermière de Services Publics ainsi que chacune des pièces qui lui sont annexées.

Prix surtaxe communale pour l'assainissement:

Après une large discussion, le conseil Municipal fixe le montant de la surtaxe communale pour l'assainissement par 12 voix pour, et 2 voix pour un autre tarif :

Part fixe : 6.67€

Prix au m3 d'eau distribué : 0.59€

2. Suivi agronomique:

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal retient la proposition du cabinet Veillaux de Saint Avertin, pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration pour l'année 2009, et autorise le Maire à signer le contrat pour un montant HT de 451€

3. Cantine

M. le Maire expose que Mme Dorizon, cuisinière prendra sa retraite le 30 juin 2009, et qu'il y a lieu de choisir le mode de gestion de la cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2009. A savoir soit une gestion directe à l'identique du fonctionnement actuel, soit faire appel à un prestataire qui approvisionne la cantine en liaison froide. Après présentation d'une étude financière sur ces deux modes de gestion, le Conseil municipal à l'unanimité décide de conserver le mode de fonctionnement actuel. Mme Lefèvre remplacera Mme Dorizon à la cuisine.

Mme Nivelais souhaite que des repas Bio soient servis périodiquement.

4. Carrefour de la Roche

- M. le Maire et M. Lecomte font état de l'avancement des travaux. Le conseil approuve le devis Citeos pour l'installation des lampadaires d'un montant de 3945€ HT.

- La DGE sur l'éclairage public sera perdue puisque inférieure au minimum des subventions fixé à 1500€.

- M. le Maire présente au conseil la dernière estimation du Conseil Général pour les travaux d'aménagement du carrefour de la Roche d'un montant de 101 000€ TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte de prendre en charge 30% du montant HT des travaux et décide d'inscrire cette dépense au budget 2009.

- M. le Maire donne lecture au conseil de la réponse du Conseil général à ses demandes d'aménagement pour la limitation de vitesse, et les bordures de trottoir.

5. Commerce

Lecture est donné du courrier de M. Bouillaux, commerçant, concernant son intention d'effectuer des travaux dans son bar. Le conseil en prend acte mais souhaite que lui soient soumis le descriptif des travaux et la classification au feux des matériaux choisis.

6. PLU

Suite à la réunion du 5/02 avec M. Claveul du cabinet Architour le conseil se prononce favorablement sur l'abandon de la proposition n°3 à savoir : établir une bande de terrain de 50 m constructible le long des voies pour éviter une densification sur les arrières. Les points 5, sur la protection des plantations de l'entrepôt de la Roche et le point 6, sur les liaisons des zones Auh seront revus.

7. Gardiennage église:

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité décide de revaloriser de 0.79% l'indemnité de gardiennage versée au père Delaroché pour l'année 2009 soit :

$$88.81\text{€} \times 0.79\% = 89.51 \text{ €}$$

8. divers

- Suite à la délibération de la dernière séance concernant l'instauration d'une **PVR** (participation pour voirie et réseaux) particulièrement pour le raccordement électrique des terrains à bâtir, le conseil ne souhaite pas se prononcer maintenant sur une éventuelle exemption des logement sociaux
- FCTVA 2008
La délibération pour bénéficier du FCTVA en 2009 sur les investissements 2008 sera reprise lors de l'adoption du budget , car il faut indiquer le montant exact des investissements 2009. Or dans l'état actuel de l'avancement du budget, c'est impossible à ce jour.
- Sur proposition de M. Gros le conseil émet un avis favorable sur le principe du placement de la Trésorerie à court terme.
- Des conseillers souhaiteraient qu'une discussion s'engage au sein du SIVOS pour l'étude d'un prix unique des cantines, ainsi que sur les achats pour la rentrée scolaire, en commun pour les trois sites . M. Fouché Président du Sivos est d'accord pour engager ces discussions.

La séance est levée à 23 Heures

Prochaines réunions :

Commission des finances : 9 mars à 20 h 30

jeudi 12 mars 20 h 30 : préparation du budget

jeudi 26 mars : 18 h vote du budget CCAS

20 h 30 vote du budget commune et assainissement avec la présence de Mme Gousset, receveur municipal.